

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Acquisition d'un local 5 rue Simone Sedan à Marseille 13005 pour la création d'une maison du bel âge**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver l'acquisition d'un local situé 5 rue Simone Sedan à Marseille (5<sup>ème</sup>), au prix de 250 000 €, sous réserve d'une part de la validation de ce montant par les services du Domaine et d'autre part de la faisabilité technique (toutes les autorisations administratives) et juridique (autorisation de la copropriété, le cas échéant) nécessaires à la réalisation du projet départemental,
- d'autoriser la signature du compromis de vente, sous conditions suspensives, de l'acte d'acquisition définitif ainsi que de tout autre document se rapportant à la transaction.

La dépense comprenant l'acquisition d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000 €), sous réserve de l'avis conforme du Domaine ainsi que les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**